05-09-2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district nº 1
M. Daniel Ricard, district nº 2;
M. Pierre Lépicier, district nº 4
Mme Ingrid Haegeman, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également Mme Audrey Boisjoly, mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.
Mme Sophie Lajeunesse, district nº 3 est absente.

L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.

542-2023
Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche – Direction des loisirs, culture et vie communautaire;
4. Affichage – Poste de technicien(ne) en loisirs;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point nº 2
Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

543-2023
Embauche – Direction des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 508-2023 qui autorise l'affichage d'un poste de direction du Services des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Olivier Roussel a été retenue pour occuper le poste, suite au processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que :

1. M. Olivier Roussel soit nommé à compter du 6 septembre 2023 à titre de directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, conditionnellement à la vérification des antécédents criminels;
2. M. Roussel relève directement de la direction générale adjointe/greffière-trésorière adjointe;
3. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite de la résolution 543-2023

Je soussigné, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses

_____

544-2023
Affichage –Poste de technicien(ne) en loisirs

CONSIDÉRANT la promotion du technicien en loisirs au poste de directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de permettre au directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'affichage d'un poste permanent à temps plein de technicien(ne) en loisirs.

545-2023
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

Audrey Boisjoly Mairesse	Jeannoé Lamontagne Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».